

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 21 janvier 1924.)

D'après une communication du consulat de Guatémala à Zurich, M. Gaspard Iselin, secrétaire du consulat, a été chargé de la gérance intérimaire en remplacement de M. le consul Alfred Keller, décédé.

(Du 22 janvier 1924.)

Le Conseil fédéral a désigné, pour le représenter au congrès postal universel qui s'ouvrira à Stockholm le 4 juin 1924: MM. le Dr Reinhold Furrer, directeur général des postes et des télégraphes; Paul Dubois, chef de section à l'inspectorat général des postes, et Charles Roches, adjoint au contrôle général des postes, tous trois à Berne.

M. le Dr Bernard Wiki, professeur de thérapeutique et de matière médicale, jusqu'ici membre suppléant de la commission des examens professionnels des médecins à Genève, a été nommé membre de cette commission, en remplacement de M. le professeur Albert Mayor, démissionnaire.

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1^o au canton du Tessin :

- a. 50—70 % des frais pour la création d'une forêt protectrice sur l'Alpe de Torricella, par la ville de Lugano (devis : fr. 70 000; maximum : fr. 47 380);
- b. 50—70 % des frais pour la création de forêts protectrices aux lieux dits « Grusse nere » et « Sasselli », par la corporation Montecarasso et Sassi (devis : fr. 68 000; maximum : fr. 42 000);

2^o au canton du Valais, 40 % des frais pour la reconstruction du pont sur le Rhône à Lalden (devis : fr. 73 000; maximum : fr. 29 200).

Le Conseil fédéral, après avoir entendu la commission fédérale pour l'exportation de l'énergie électrique, a prolongé jusqu'à nouvel avis la durée de l'autorisation provisoire accordée le 5 octobre 1923 à l'*Usine de Laufembourg* concernant l'exportation de 10 000 kilowatts au maximum d'énergie électrique aux Forces motrices du Haut-Rhin S. A. à Mulhouse (voir la Feuille fédérale n^o 42 du 10 octobre 1923 et la Feuille officielle suisse du commerce n^o 238 du 11 octobre 1923).

Le Conseil fédéral a autorisé les *Forces motrices bernoises S. A.*, en modification provisoire de l'autorisation n° 60 (voir la Feuille fédérale n° 48 du 29 novembre 1922), à porter de 10 000 à 16 000 kilowatts jusqu'à la fin du mois de février 1924 la puissance maximum destinée à l'exportation; le nombre de kilowatt-heures pouvant être journellement exporté ne subit par contre pas de changement.

Pour le surplus, le Conseil fédéral a donné provisoirement son agrément à quelques modifications au contrat de fourniture d'énergie, dans la pensée que la demande des *Forces motrices bernoises* tendant à la modification de l'autorisation n° 60 serait traitée comme une demande nouvelle et publiée avec un délai d'opposition de trois mois.

(Du 25 janvier 1924.)

Le Conseil fédéral a alloué au canton d'Unterwald-le-Haut, 20 % des frais pour la construction d'un chemin forestier de Gehretschwand à Schonribi, par la commune bourgeoise d'Alpnach (devis : fr. 60 000; maximum : fr. 12 000).

NOMINATIONS

(Du 22 janvier 1924.)

Département de justice et police.

Bureau des assurances.

Expert juridique de II^e classe : M. Pierre Pétermann, docteur en droit, d'Agiez (Vaud), à Lausanne.

(Du 25 janvier 1924.)

Département politique.

Division des affaires étrangères.

Bureau international de l'Union télégraphique.

Secrétaire-adjoint : M. Ernest Suter, de Zofingue (Argovie), secrétaire de chancellerie dudit bureau.

Secrétaire de chancellerie-comptable : M. Alphonse Wider, de Guin (Fribourg), commis dudit bureau.

Commis du service radiotélégraphique : M. Paul-Samuel Weber, de Golaten (Berne), chef du service télégraphique de la Marconi Radio Station à Berne.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.01.1924
Date	
Data	
Seite	187-188
Page	
Pagina	
Ref. No	10 083 876

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.